

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARTRES : Séance du mercredi 30 avril 2025 – 18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 22 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Liliane ANDRÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du jeudi 27 mars 2025
- Avis sur la demande de l'EARL de la Chaumière de Sebourg relatif à l'agrandissement d'un élevage de poulets de chair pour son exploitation (consultation publique)
- Demande d'aide à l'aménagement des trottoirs (AAT) le long des routes départementales concernant la rue du Pont- parking
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique / espaces verts

Questions diverses

Etaient présents : ANDRÉ Liliane ; DUEZ Marie José ; BERGAMINI Patrick ; LOCHU Jean-Paul ; FLOQUET Coralie ; SCHORTZEN Mélissa ; JACQUEMIN Amandine ; RAMEZ Valérie ; DENDIEVEL David ; LEDIEU Isabelle

Absents : Denis FROMONT ; BERTELOOT Guillaume ; FLOQUET Laurent

Absent non excusé : : BLONDEL Jean-Louis

Procurations : Denis FROMONT à Liliane ANDRÉ ; BERTELOOT Guillaume à BERGAMINI Patrick et FLOQUET Laurent à DUEZ Marie José

Le quorum étant atteint avec 10 personnes présentes et 3 procurations sur 14, Les votes s'effectueront sur 13 voix dont 3 procurations. Madame le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 35 minutes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

DELIBERATION 2025-28 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 27 MARS 2025

Madame le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du jeudi 27 mars 2025, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Aucune remarque
Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le compte rendu de la réunion du jeudi 27 mars 2025 est approuvé.

DELIBERATION 2025-29 – AVIS SUR LA DEMANDE DE L'EARL DE LA CHAUMIERE DE SEBOURG RELATIF A L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR POUR SON EXPLOITATION A SEBOURG (consultation publique)

Madame le maire informe le conseil municipal du dossier reçu de la Préfecture du Nord concernant les installations classées pour la protection de l'environnement relatif à l'agrandissement d'un élevage de poulets de chair pour l'EARL DE LA CHAUMIERE et son exploitation à Sebourg.



En notre qualité de commune d'épandage dans ce projet, une ouverture de cette consultation publique se déroulera du lundi 19 mai au mardi 17 juin 2025 inclus.

Le dossier sur table est consultable par l'ensemble du conseil municipal et tout renseignement supplémentaire peut être demandé auprès de madame Laetitia COLIN, conseillère à la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette demande d'agrandissement d'élevage de poulets de chair sur Sebourg impliquant l'épandage sur des communes dont la nôtre.

Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation avec 10 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 3 ABSTENTIONS (Mélissa SCHORTZEN, Isabelle LEDIEU, Coralie FLOQUET)

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'agrandissement de cet élevage de poulets de chair sur Sebourg.

DELIBERATION 2025-30 – DEMANDE D'AIDE A L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS (AAT) LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES CONCERNANT LA RUE DU PONT RD 59 ET LE PARKING

La commune souhaite créer un parking drainant situé à l'angle de la rue Gambetta et de la rue du Pont RD59.

Ce parking de 35 places et une place PMR sera complété par un îlot de fraîcheur selon le plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La sécurisation par l'abaissement des bordures et caniveaux sur la RD 59 complètera le projet et permettra d'aménager le parking.

Aujourd'hui, La commune souhaite solliciter Le département du Nord dans le cadre de L4Aide à l'aménagement des trottoirs (AAT) le long des routes départementales pour obtenir une subvention de 4675 €. (Coût global des travaux éligibles : 18 700 €).

Après échange, le Conseil municipal est appelé à valider la demande de subvention auprès du département du Nord

Vote : cette délibération est approuvée, soit 0 ABSTENTION ; 13 voix POUR dont 3 procurations ; CONTRE : 0 VOIX

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du département du Nord dans le cadre de l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales pour ce projet.

DELIBERATION 2025-31 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SERVICE TECHNIQUE et ESPACES VERTS

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, les tontes, le désherbage manuel, l'entretien des haies et le nettoyage des voiries entre autres.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Approbation avec 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le conseil municipal décide :



La création à compter du 1er mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **6 MOIS allant du 1ER MAI 2025 au 31 OCTOBRE 2025** inclus.

Il/elle devra justifier d'une condition d'expérience professionnelle dans les espaces verts).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (sur l'indice majoré 366) du grade de recrutement, échelon 1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à recruter un agent au service technique pour un surcroît d'activité durant 6 mois.

Information :

Madame le Maire informe le conseil municipal concernant un courrier adressé à l'ensemble des administrés du lotissement du Marronnier pour rappeler les règles de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H10.

